



Monsieur Maxence DE RUGY
Président de la CC Vendée Grand Littoral
35 impasse du Luthier – ZI du Pâtis 1
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE

La Roche-sur-Yon, le 06 septembre 2023

N/réf. : NJ/EG/MAB

Dossier suivi par
Elsie GUIGNARD
Chargée de mission
Aménagement - Urbanisme
02 51 36 83 15
06 26 64 30 73
elsie.guignard@pl.chambagri.fr

Objet : Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de Talmont-Saint-Hilaire

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions des articles L. 153-40, L 132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme, **vous nous avez transmis pour avis, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Talmont-Saint-Hilaire.** Nous vous communiquons donc nos observations ainsi que notre avis.

Le projet de modification porte sur l'évolution suivante :

- Suppression de l'emplacement réservé n°17 de la commune de Talmont-Saint-Hilaire

L'emplacement réservé n°17 avait pour objet l'élargissement de la voie existante afin d'assurer la desserte prévue dans l'OAP du site de la Croix. Cet aménagement n'étant finalement pas nécessaire à la réalisation du projet, la commune souhaite pouvoir retirer l'emplacement réservé n°17 du règlement graphique de son PLU.

Cette évolution n'entraîne aucune incidence supplémentaire pour l'activité agricole et participe par ailleurs à la modération de l'artificialisation des sols. Ainsi, nous émettons un **avis favorable au projet de modification n°1 du PLU de Talmont-Saint-Hilaire.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

LE PRÉSIDENT,
Eric COUTAND.